conformément au Règlement (CE) nº 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RACUMIN FOAM

: Article/SKU: 81764107 UVP: 80260997 Specification: Code du produit

102000025363

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Rodenticides, Produit phytosanitaire

Restrictions d'emploi recom-

mandées

Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société 2022 Environmental Science FR S.A.S.

Lyon Vaise Business Center, 1 Place Giovanni Da Verrazzano

69009 Lyon, France

: +33 451 081 508 Téléphone

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: service.clients.es.france@envu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59

For Emergency or Spill call:

+33 9 75 18 14 07 (24/7 multilingual support)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1B

H360D: Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Coumatétralyl

Etiquetage supplémentaire

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Générateur aérosol (AE)

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
--------------	-------	----------------	---------------

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.04.2023 4.0 06.10.2023 11171171-00006 Date de la première version publiée:

06.02.2023

	NoCE		(% w/w)
	NoIndex Numéro d'enregistre- ment		
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	
Coumatétralyl	5836-29-3 227-424-0 607-059-00-7	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Repr. 1B; H360D STOT RE 1; H372 (Sang) Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité	>= 0,3 - < 1
		chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Limite de concentra- tion spécifique Repr. 1B; H360D >= 0,003 % STOT RE 1; H372 >= 1 % STOT RE 2; H373 0,1 - < 1 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 15 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (pous- sières/brouillard): 0,05001 mg/l Toxicité aiguë par	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'inges-

tion en quantités importantes : Hémorragies internes et externes

choc éventuel

Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se tradition de la coagulation sanguine se tradition de la coagulation sanguine se tradition de la coagulation de la coagulation sanguine se tradition de la coagulation de la coagulation de la coagulation sanguine se tradition de la coagulation de la coagulation sanguine se tradition de la coagulation sanguine se tradition de la coagulation de la coagulatio

duisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Antidote : Vitamine K1. Les cas d'empoisonnements sévères peuvent exiger de recourir aux mesures classiques telles l'administration de produits sanguins ou les transfusions san-

guines.

Le besoin et l'efficacité doivent être évalués selon l'INR. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de

soude

Surveiller la numération globulaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Enlever toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

conformément au Règlement (CE) nº 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation

par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les aérosols.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du

rayonnement solaire.

Précautions pour le stockage : en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Oxydants

Matières solides inflammables

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

des gaz inflammables

Explosifs Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de révision: 4.0 06.10.2023 11171171-00006

Date de la première version publiée:

06.02.2023

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche tech-Utilisation(s) particulière(s)

nique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Glycérine	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
Butane	106-97-8	VME	800 ppm	FR VLE
			1.900 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Acides gras en C16- 18	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,632 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,348 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
Glycérine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m3
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	229 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,1 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,25 mg/m3
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	1,25 mg/m3

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.04.2023 4.0 06.10.2023 11171171-00006 Date de la première version publiée:

06.02.2023

teurs systémiques

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Glycérine	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,33 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,141 mg/kg
		poids sec (p.s.)
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Eau douce	0,32 mg/l
	Eau de mer	0,032 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	5,12 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,17 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,151 mg/kg
		poids sec (p.s.)
Coumatétralyl	Eau douce	0,1 μg/l
	Station de traitement des eaux usées	42,1 mg/l
	Sol	0,225 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	0,14 Aliments mg
		/ kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équippé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- :

Porter les équipements de protection individuelle suivants:

sage

Lunettes de protection

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : > 0,4 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 374

Indice de protection : Classe 6

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Remarques

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses

et à la fin de la journée de travail.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le

temps de contact.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale.

Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démondre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement

protecteur antistatique retardateur de flamme.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 137

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : aérosol

Propulseur : Butane, Propane, Isobutane

Couleur : bleu foncé

Odeur : caractéristique, très faible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Seuil olfactif

: Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Aérosol extrêmement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : La substance / Le mélange est un gaz

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Densité : env. 0,95 g/cm³ (20,00 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

<u>Produit:</u>

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Coumatétralyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 15 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,05001 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, femelle): 258 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.04.2023 4.0 06.10.2023 11171171-00006 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Coumatétralyl:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Espèce : Lapin

Méthode : Test de Draize

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Coumatétralyl:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version Date de révision: 4.0 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Remargues : Selon les données provenant de composants similaires

Composants:

Coumatétralyl:

Type de Test : Test de Buehler Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Coumatétralyl:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

Coumatétralyl:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la

base de l'expérimentation animale.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Coumatétralyl:

Voies d'exposition : Ingestion Organes cibles : Sang

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations de 10

mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Coumatétralyl:

Espèce : Rat

LOAEL : 0,021 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 112 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Coumatétralyl:

Informations générales : Symptômes: Anomalies particulières au cours du développe-

ment.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) nº 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 :> 1 - 10 mg/lDurée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 :> 1 - 10 mg/lDurée d'exposition: 72 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 17 h

Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: > 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Coumatétralyl:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 14 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

18 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

5,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,005 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Isotridécanol, éthoxylé:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Coumatétralyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 ir

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Coumatétralyl:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 11,4 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,4

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de

données.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

produit usagé

16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons)

contenant des substances dangereuses

produit inutilisé

16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons)

contenant des substances dangereuses

emballages souillés

15 01 10, emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950 **ADR** : UN 1950

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

RID UN 1950 **IMDG** UN 1950 IATA UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN AÉROSOLS ADR AÉROSOLS AÉROSOLS RID IMDG AEROSOLS

IATA Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Risques subsidiaires

2.1 **ADN** 2 2 **ADR** 2.1 **RID** 2 2.1

Classe

2.1 **IMDG IATA** 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Étiquettes 2.1

ADR

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Étiquettes 2.1 Code de restriction en tun-(D)

nels

RID

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Numéro d'identification du 23

danger

Étiquettes 2.1

IMDG

Groupe d'emballage Non réglementé

Étiquettes 2.1 EmS Code F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

203

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- :

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

adn

Dangereux pour l'environne- : non

ment ADR

Dangereux pour l'environne-

non

203

RID

Dangereux pour l'environne-

non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Coumatétralyl (Numéro sur la liste 30)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou

non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) N^{o} 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

18

,

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : FR-2015-0025

Type de produit : Rodenticides

Substance active : 0.4 %

Coumatétralyl

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2
Gaz liquéfiés inflammables 50 t 200 t

(y compris GPL), et gaz

naturel

P3a AÉROSOLS 150 t 500 t

INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR 200 t 500 t

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

49 bis, 49, 25, 102

conformément au Règlement (CE) nº 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.04.2023 4.0 06.10.2023

11171171-00006 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon

l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4320, 4511, 4718, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H300 Mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion. H302 Toxique par contact cutané. H311

Provoque de graves lésions des yeux. H318

Mortel par inhalation. H330 Peut nuire au fœtus. H360D

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-H372

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H410

effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic

Lésions oculaires graves Eye Dam. Toxicité pour la reproduction Repr.

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Aerosol 1	H222, H229	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Repr. 1B	H360D	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

H411

Aquatic Chronic 2

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



RACUMIN FOAM

Version 4.0

Date de révision: 06.10.2023

Numéro de la FDS: 11171171-00006

Date de dernière parution: 25.04.2023 Date de la première version publiée:

06.02.2023

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR